

## La CFDT signe l'accord QVT le 02 Mai 2018

La **CFDT** s'est beaucoup impliquée dans la rédaction de ce nouvel accord. Depuis mai 2016, un groupe de travail de 12 militants **CFDT** issus de toutes les sociétés THALES s'est réuni plus d'une trentaine de fois pour préparer et définir nos revendications, nos propositions.

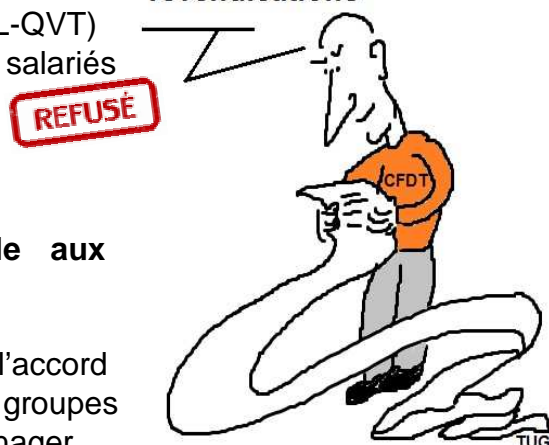
## Les revendications CFDT intégrées dans l'accord

Malgré certains points refusés par la Direction Générale du Groupe, un grand nombre de propositions **CFDT** (ci-dessous) ont été intégrées dans l'accord.

### Commissions QVT : mise en place d'actions et suivi de proximité

- mise en place de Commissions Locales (CL-QVT)
- pilotage par un secrétaire représentant des salariés
- Intégration de salariés volontaires non élus

Voyons cette liste de revendications



### Formation / sensibilisation de tous les acteurs

### Groupes d'expression : redonner la parole aux salariés concernant leur travail

- Participation sur la base du volontariat
- mise en place d'une méthode décrite dans l'accord
- absence de rapport hiérarchique dans ces groupes
- possibilité de temps de réunion sans le manager
- animateur du groupe : volontaire et désigné par les membres du groupe

### Espaces de travail : un facteur important dans la qualité de l'exercice de l'activité

- Références aux **préconisations INRS**
- Applicables aux espaces déjà existants

### Organisation et charge de travail : une charge de travail identifiée et adaptée au temps de travail du salarié

- Evaluation systématique de la charge de travail individuelle dans l'EAA
- Evaluation systématique du droit à la déconnexion dans l'EAA
- Réaffirmation de la réunion collective avant les EAA individuels.
- Sujet à traiter au sein des groupes d'expression et de la CL-QVT.
- Adéquation charge de travail des personnes à temps partiel.
- Droit de recours individuel vers CL-QVT si charge trop importante

**REFUSÉ**

### Risques Psychosociaux (RPS) : Une évaluation régulière et rigoureuse des RPS

- les intégrer dans le Document Unique d'Evaluation des Risques
- élaborer **des plans d'action adaptés**.

Chaque établissement devra mettre en place des **mesures d'anticipation** pour prévenir les RPS

INFO RAPIDE

N°3



## Droit à la déconnexion : mails et textos sont priés de prendre congés

- Assurer une connexion à tous les salariés mais aussi encadrer l'attribution des outils nomades
- **Préserver les temps de repos**
- **Garantir le respect de la vie personnelle et familiale**
- indicateurs, suivis et actions locales (cf CL-QVT)
- Blocages des mails envoyés hors temps de travail
- La journée sans mail
- Mesure des connexions hors temps de travail

REFUSÉ

REFUSÉ

REFUSÉ

## Prévention et lutte contre les harcèlements et violences au travail :

- Engagement fort des signataires sur une **tolérance Zéro**
- Mise en place de procédures claires en cas de survenance de faits
- **Permettre la libération de la parole des victimes et témoins**
- **Protection des lanceurs d'alertes** de faits avérés.

## Rapprochez-vous de vos élus CFDT

Depuis plusieurs décennies, l'entreprise et ses dirigeants n'écoutaient plus leurs salariés. Il est temps que ceux qui travaillent et produisent des biens et services puissent parler ouvertement et collectivement de la réalité de leur travail et agir sur son organisation.

La **CFDT** incite tous les salariés à participer aux groupes d'expression qui vont se mettre en place.

La **CFDT** s'impliquera dans la mise en œuvre de cet accord, des plans d'actions locaux, de leur suivi et leur respect.

### QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?



Votre équipe **CFDT** dispose d'outils pour mieux comprendre cet accord,  
Prenez contact avec elle

## Vos élus-représentants locaux Cfdt

Sébastien MADELENAT (CHSCT) : 3 41 55 43

David FAURE (CE) : 3 41 56 88

Lionel THAVOT (Délégué Syndical) : 3 41 60 40

INFO RAPIDE

N°3

